



**Syndicat des Ecoles du Bocage**  
Place de la Mairie  
77940 THOURY-FERROTTE

Elus en service : 6  
Présents : 5  
Pouvoirs : 2  
Votes : 6

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 11 AVRIL 2022**

Le 11 avril 2022 à 18 heures en la Mairie de Dormelles se sont réunis les membres du Conseil syndical, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Sylvie LOISON LARGILLIERE, Présidente, remise et affichée le 28 mars 2022.

Étaient présents : Mesdames Sylvie LOISON LARGILLIERE et Alice BARTHELEMY  
Messieurs Jean Luc BAUDUIN, Francis LARGILLIERE et Joël PAUPARDIN

Avait donné pouvoir : Monsieur Yves ROY à Monsieur Joël PAUPARDIN  
Madame Nadine DESBORDES à Monsieur Jean-Luc BAUDUIN

Secrétaire de séance : Jean-Luc BAUDUIN

### **1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil syndical**

Madame la Présidente propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil syndical qui s'est tenu le 10 mars 2022.

Madame la Présidente passe la parole aux élus.

Le Conseil syndical, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la réunion du 10 mars 2022.

**Approbation** : Pour : 6 Abstention : 0 Contre : 0

### **2. Approbation du compte de gestion 2021**

**Le Conseil syndical,**

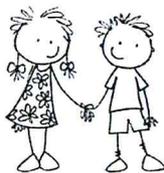
**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil syndical entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur sauf règlement définitif ;

**CONSIDÉRANT** que le compte de gestion retrace le flux des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année budgétaire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est établi par le receveur, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par la Présidente ;

**CONSIDÉRANT** que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste à Montereau et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du syndicat ;



**Syndicat des Ecoles du Bocage**  
Place de la Mairie  
77940 THOURY-FERROTTE

**CONSIDÉRANT** que le receveur a transmis à la Présidente du syndicat son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin et avant l'adoption du compte administratif avec lequel il doit concorder ;

**CONSIDÉRANT** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la Présidente et du compte de gestion du receveur ;

**ADOpte** à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédents reportés 2020	71 841,68 €	-5 570,78 €
Part affectée à l'investissement 2021	5 570,78 €	
Résultat de l'exercice 2021	10 597,75 €	-3 334,27 €
<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2021</b>	<b>76.869,60 €</b>	<b>- 8 905,05 €</b>

**Approbation :**                      Pour : 6                      Abstention : 0                      Contre : 0

### **3. Approbation du compte administratif 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2021-04-14-04 du 14 avril 2021 du Conseil syndical approuvant le budget primitif de l'exercice 2021 ;

**CONSIDÉRANT** les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil syndical arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par la Présidente ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de donner acte de la présentation faite des comptes administratifs ; de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux résultats de clôture de l'exercice précédent, aux résultats budgétaires de l'exercice et aux résultats de clôture de 2021 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous, décide d'approuver le compte administratif 2021 du budget du syndicat ;

**La Présidente ayant laissé la présidence de la séance à Monsieur Francis LARGILLIERE et quitté la salle,**

**Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, 5 pour et 1 abstention :**

- **DECIDE** d'approuver le compte administratif 2021 du Syndicat ;
- **ARRETE** le compte administratif de l'exercice 2021 comme suit :



**Syndicat des Ecoles du Bocage**  
Place de la Mairie  
77940 THOURY-FERROTTE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédents reportés 2020	71 841,68 €	-5 570,78 €
Part affectée à l'investissement 2021	5 570,78 €	
Résultat de l'exercice 2021	10 597,75 €	-3 334,27 €
<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2021</b>	<b>76.869,60 €</b>	<b>- 8 905,05 €</b>

#### 4. Affectation du résultat

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les comptes de gestion et administratif 2021 votés ce jour ;

**CONSIDÉRANT** que le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

<u>Reports :</u>	
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	- 5 570,78 €.
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	.. 71 841,68 €

<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : .....	- 3 334,27 €
Un résultat d'exécution (Excédent- 002) de la section de fonctionnement de : .....	10 598,75 €

<u>Besoin net de la section d'investissement :</u>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : .....	8 905,05 €

**Le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, affecte les résultats de la manière suivante :**

#### Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : .....8 905,05 €

#### Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : .....67 964,60 €

**Approbation :**                    Pour : 6                    Abstention : 0                    Contre : 0

#### 5. Vote du budget primitif 2022 et participation des communes:

Les documents présentés n'ayant pas permis au Conseil syndical de se prononcer sur le budget primitif pour l'année 2022, son adoption ainsi que le point concernant la participation des communes sont reportés à un prochain Conseil syndical.



**Syndicat des Ecoles du Bocage**  
Place de la Mairie  
77940 THOURY-FERROTTE

**6. Budget des écoles :**

<b>DORMELLES</b> Le Petit Dormellois	<b>NOMBRE D'ENFANTS</b>	<b>FOURNITURES SCOLAIRES</b> X 46 €	<b>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT</b> X 8,50 €	<b>PARTICIPATION SORTIES SCOLAIRES ET JOUETS</b>	<b>PRIX SCOLAIRES</b> X 10 €
<b>COMPTE</b>		6067 Fournitures scolaires	657361 Caisse des écoles	65738 Subvention de fonctionnement autres organismes	6714 Prix scolaires
<b>CM1</b>	22	1 012.00 €	187.00 €		220.00 €
<b>CM2</b>	30	1 380.00 €	255.00 €		300.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>2 392.00 €</b>	<b>442.00 €</b>	<b>1 100,00 €</b>	<b>520.00 €</b>

**Budget total alloué à Dormelles : 4 454,00 €**

<b>FLAGY</b> Coopérative scolaire de Flagy	<b>NOMBRE D'ENFANTS</b>	<b>FOURNITURES SCOLAIRES</b> X 46 €	<b>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT</b> X 8,50 €	<b>PARTICIPATION SORTIES SCOLAIRES</b> x21	<b>PRIX SCOLAIRES</b> X 10 €
<b>COMPTE</b>		6067 Fournitures scolaires	657361 Caisse des écoles	65738 Subvention de fonctionnement autres organismes	6714 Prix scolaires
<b>PS-MS</b>	24	1 104.00 €	204.00 €		240.00 €
<b>MS-GS</b>	24	1 104.00 €	204.00 €		240.00 €
<b>GS-CP</b>	23	1 058.00 €	195.50 €		230.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>71</b>	<b>3 266.00 €</b>	<b>603.50 €</b>	<b>1 500,00 €</b> <b>+300 € Noël</b>	<b>710.00 €</b>

**Budget total alloué à Flagy : 6 379,50 €**

<b>THOURY-FERROTTE</b> Thourifête	<b>NOMBRE D'ENFANTS</b>	<b>FOURNITURES SCOLAIRES</b> X 46 €	<b>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT</b> X 8,50 €	<b>PARTICIPATION SORTIES SCOLAIRES</b>	<b>PRIX SCOLAIRES</b> X 10 €
<b>COMPTE</b>		6067 Fournitures scolaires	657361 Caisse des écoles	65738 Subvention de fonctionnement autres organismes	6714 Prix scolaires
<b>CE1</b>	25	1 150.00 €	212.50 €		250.00 €
<b>CE2</b>	21	966.00 €	178.50 €		210.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>2 116.00 €</b>	<b>391.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>460.00 €</b>

**Budget total alloué à Thoury : 4 358,00 €**

**Approbation :**

Pour : 6

Abstention : 0

Contre : 0



**Syndicat des Ecoles du Bocage**  
Place de la Mairie  
77940 THOURY-FERROTTE

**7. Participation au Syndicat interco transport scolaire (piscine) :**

Le Syndicat est adhérent au « Syndicat Interco des Transports Scolaires » et verse une participation annuelle.

Pour l'année 2022, la participation est de 3.500.00 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical,

Accepte à l'unanimité des membres présents et représentés de verser au « Syndicat Interco des transports scolaires » la participation de 3.500.00 euros

**Approbation :**

Pour : 6

Abstention : 0

Contre : 0

**Questions diverses :**

Monsieur Jean-Luc BAUDUIN présente au Conseil un devis pour des travaux de raccordement et de branchement de la future machine à laver qui sera installée à l'école maternelle. Il précise qu'il conviendra également de faire un devis pour isoler la pièce.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50

J-L BAUDUIN